



Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 095-219505047-20250925-2025046-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE - ARRONDISSEMENT DE PONTOISE - CANTON DE L'ISLE-ADAM

## MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°046-2025

SEANCE DU : 25 septembre 2025

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

**CONVOCATION**

Date : 25/09/2025

Affichée le : 15/09/2025

Transmise le : 16/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 25

Présents : 17

Votants : 19

Pouvoirs : 2

Absents : 6

Etaient présents :	Thierry CHAUMERLIAC	Patrick RAOULT	Reynald GARCIA	Paola DE SANTIS
	Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Cécile DOLQUES	Laurent COHEN
	Hervé WEIFFENBACH	Serge GHILLEBAERT	Pascal BARBIER	Allyson PALLUD
	Aïcha FOURCROIX	Pierre BEMELS	Tatiana D'ANDREA	Edouard DEGREMONT
	Michel WATIER	Hubert De RANCOURT	Vincent BRUEL	Fabien VOLLE
	Martine TISSU	Monique ROBERT	Sylvie GUIMIOT	Romain PREVALET

**Absents représentés :**

Sylvie GUIMIOT ..... pouvoir à Patricia GOASDOUE

Pierre BEMELS ..... pouvoir à Tatiana D'ANDREA

**Absents non représentés :** Martine TISSU, Serge GHILLEBAERT, Hubert De RANCOURT, Fabien VOLLE, Romain PREVALET et Vincent BRUEL

**Secrétaire de séance :** Patricia GOASDOUE

#### Règlement intérieur de la structure municipale du multiaccueil Les Marmottes

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu les règlements de la CAF et les prescriptions de la PMI,

Considérant la nécessité de doter le multi-accueil municipal d'un règlement intérieur formalisé,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Goasdoué,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le règlement intérieur du multi-accueil municipal
- DIT qu'il sera applicable à compter de sa notification,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à sa mise en œuvre.

Pour extrait certifié conforme, le 26/09/2025



Conseil municipal du 25/09/2025 – délibération n° 046-2025

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 095-219505047-20250925-2025046-DE